

inspecteur SNPi *fsu* aujourd'hui

Comment peut-on prendre le risque de la décentralisation avant même d'avoir assigné au système éducatif des objectifs ? Certes, les régions ne demandent pas d'extension de compétences vers l'enseignement, auquel cas beaucoup se rassurent et ne voient pas le danger. Mais la transmission des connaissances et l'acquisition des apprentissages est-elle la seule mission du système éducatif ? C'est paradoxalement au moment où s'accumulent les missions éducatives (citoyenneté-santé-orientation-sécurité-arts...) que sont menacés de décentralisation les personnels chargés, auprès des enseignants, de ces missions d'éducation et la personne du citoyen. Depuis 1989, notre référence commune est la loi d'orientation et même si petit à petit, circulaire après circulaire, elle est égratignée, ses fondements restent solides et l'élève est au centre du Système Éducatif. Depuis quelques temps, les attaques sont frontales : « l'élève au centre » est remis en question les « 80% d'une classe d'âge au niveau IV » sont moqués en premier lieu par certaines fédérations professionnelles volontiers suivies par les hauts responsables du Système Éducatif, « le droit à l'orientation pour tous, le droit à la formation et à la qualification » sont sinon remis en cause, du moins sérieusement ébranlés par les attaques voire le mépris que subit une partie des personnels chargés de les mettre en œuvre.

Quel ministère aura le courage d'écrire que la seule mission de Système Éducatif est la transmission des savoirs ? Pas les ministres de M. Raffarin qui, pour l'instant, audience après audience, de réunions de recteurs en réunions d'inspecteurs d'académie ou de conseillers de recteurs soufflent le chaud et le froid : un jour on donne aux régions les ATOSS, le lendemain ce n'est plus vrai, mais on brade les conseillers d'orientation-psychologues et pourquoi pas, les personnels de santé et les personnels du secteur social (tiens ! pourquoi pas au départements ?) au mépris des consignes du 1^{er} ministre qui souhaite une expérimentation région par région et non une généralisation dans une première phase.

De toute évidence, cette approche par les personnels et non par les missions démontre au minimum une précipitation et un embarras ou plus grave une volonté délibérée mais non avouée d'en finir avec la loi d'orientation. On sait aujourd'hui combien cette accumulation des missions éducatives, dont le caractère indispensable est reconnu par tous, est difficilement acceptée par des enseignants non préparés, non formés et combien il est difficile de les mettre en œuvre alors que les infirmières, les assistants sociaux, les cuisiniers, les COP... sont présents dans l'établissement et font partie de l'équipe éducative.

Qu'en sera-t-il lorsqu'il n'y seront plus ?

Quelles missions pour le système éducatif ?

SOMMAIRE

NOTRE TEMPS

Gestion des inspecteurs : p. 2

A bas les « baronnies » p. 2

La nation malgré lui ! p. 4

Un jour viendra p. 5

VIE SYNDICALE

République des proximités p. 6-7

INTERVIEW

Les questions à poser à Francis Oudot p. 8

COMPTE RENDU

Réunion syndicale à St-Laurent-Blagny p. 8

Compte rendu à la hors classe des IEN p. 9

INSTANCES PARITAIRES

Listes des IEN p. 10 Listes des IAPR p. 11

RETRAITE

Déclaration des organisations syndicales p. 12

ACTUALITÉ SYNDICAL

Direction et fonctionnement de l'école p. 13

PROFESSION DE FOI

Liste d'union SNPi-fsu et le SNIPRIA p. 14

Publicité : GMF (page 16).

Gestion des inspecteurs : déconcentration ou décentralisation ?

Certaines évolutions dans la gestion de nos carrières peuvent-elles préfigurer ce qui concernerait demain les fonctionnaires d'Etat que nous sommes. Deux points peuvent illustrer cette hypothèse.

A l'occasion des mutations, les représentants du SNPI-*fsu* ont dû rappeler à la DPATE à de nombreuses reprises que la notion d'« emploi » ne devait pas être substituée à celle de « poste », tout d'abord parce que les nominations sur des « emplois » sont révocables à tout moment par l'autorité locale, qu'ensuite cela conduirait à être choisi et non muté, qu'enfin cela contribuerait à une dérive discrétionnaire des changements d'affectation.

C'est dans le même cadre que nos élus en CAPN ont lutté pour que les postes « à profil » soient limités à ceux qui requièrent effectivement des compétences particulières définies a priori et non après la sélection des candidats.

Cependant, alors que pour la majorité des postes, tout inspecteur recruté dans la spécialité concernée doit être considéré comme compétent, la DPATE croit nécessaire de persévérer dans une logique adéquationniste.

Le mouvement des IEN est national. Individualisé, il tient compte de critères d'ordre qualitatif, fondés notamment sur les appréciations formulées par leurs supérieurs hiérarchiques.

Il privilégie l'adéquation du profil des candidats aux postes à pourvoir. (N.S. 2002-039). La deuxième illustration porte sur l'évolution



PATRICK BET

des modalités de recrutement des inspecteurs.

Le statut de 1990 a remplacé le concours constitué d'épreuves anonymes d'admissibilité par un dossier individuel de candidature soumis à l'avis des autorités académiques.

La deuxième année de formation est devenue une année d'exercice en responsabilité avec le statut de stagiaire.

La titularisation n'a plus été fondée sur l'avis de l'inspection générale mais sur celui du recteur de l'académie.

Depuis deux ans, les nouveaux inspecteurs du second degré (IEN ET, EG, IO et IA-IPR) sont nommés dès leur recrutement sur un

poste en responsabilité avec une formation commune constituée de regroupements. Si cette évolution est mise en perspective avec des propositions récurrentes d'organisation en académies des modules de formation, on peut penser qu'il faut désormais peu de choses pour basculer sur un dispositif totalement académique du dossier de recrutement à la titularisation.

Si la gestion des IEN ou des IA-IPR reste marquée par une incertitude quant aux volontés ministérielles, notre direction ministérielle a toutefois fait des choix dont l'inspiration semble puisée dans les rapports Pair et Dasté qui étaient empreints d'une volonté affirmée d'accroître la déconcentration : seule autorité des recteurs, organisations académiques différenciées des corps d'inspection, évaluation « qualitative »... Très prochainement vont être décidés des transferts de compétences et autorisées des expérimentations d'exercice de compétences jusqu'ici dévolues à l'Etat. Certains conseils régionaux ont déjà fait connaître leur intérêt pour certaines parties du système éducatif, parfois même pour la totalité du « bloc éducatif ».

Alors demain, pour le contrôle pédagogique, y aura-t-il maintien du rôle de l'Etat, déconcentration ou décentralisation ? ■

Patrick Bet

A bas les « baronnies »

La décentralisation, la réorganisation de l'école primaire, le regroupement d'écoles, ou les EPLE du premier degré sèment le doute dans l'esprit de nombreux collègues.

Le double rôle administratif et pédagogique de l'IEN CCPD serait-il à jeter aux oubliettes de la modernité ? Alcide Carton nous livre ici quelques éléments de réflexion.

C e n'est pas d'hier que la fonction d'inspecteur du 1^{er} degré (surtout son aspect territorial) est contestée. Dans les années soixante-dix, un syndicat d'enseignants tout nouveau et minoritaire, issu d'une fédération de travailleurs, prônait l'autogestion et la suppression de tout contrôle de l'Etat. Parfois encore ses émules persistent.

D'autres, parce qu'ils sont attachés aux valeurs que nous défendons, s'ils en contestent certaines modalités et l'usage de la note, ne remettent pas en cause, bien au contraire, l'inspection et la nécessité d'une

expertise de qualité pour améliorer l'efficacité pédagogique et sociale de l'école.

**« Un corps
qui s'est attaché
à instituer l'école »**

Cette reconnaissance de la fonction est la juste récompense d'un corps qui, dans l'his-

toire, s'est attaché à « instituer » une école de la république avec un esprit d'indépendance et d'objectivité fondé sur un attachement sans faille aux valeurs républicaines de laïcité et d'égalité.

La reconnaissance de la fonction vient aussi de l'Inspection générale qui, de rapport en rapport, se fondant sur la réalité des pratiques, n'a cessé de souligner l'indispensable rôle des corps d'inspection, s'inquiétant par ailleurs des dérives actuelles de dévoiement de leur principale mission : l'inspection.

Au-delà des discours de circonstance, ces dix dernières années, la profession aurait souhaité que cette reconnaissance soit perçue et comprise politiquement de nos ministres : d'abord sur le plan financier en nous accordant comme à tous les enseignants une juste revalorisation, c'est évident, mais là n'est pas ici mon propos, mais aussi sur le plan politique moral et pédagogique.

Les plus anciens se rappelleront comment M. Jospin nous ignora superbement dès 91 en ne nous réunissant plus à la Sorbonne comme il était de tradition.

M. Bayrou ne fut pas en reste, qui osa laisser écrire dans l'une de ses interviews qu'il n'avait jamais vu un inspecteur faire progresser la pédagogie du professeur.

Jack Lang, pourtant habile, nous laissa entendre dans un petit amphithéâtre poussiéreux de Sorbonne que l'on « effrayait » les jeunes professeurs et laissa entendre que nous demeurions victimes de nos préjugés.

Pour mieux évaluer le système éducatif et sans doute prouver aux yeux du monde qu'il pouvait s'exporter (se vendre comme l'avait laissé entendre son prédécesseur), il créa un Haut Conseil de l'Évaluation dont les recommandations ont fait long feu. Voudrait-on voir progressivement disparaître un corps d'inspecteurs du premier degré que le terrain politique y est préparé depuis de nombreuses années.

La question du maintien d'un corps d'inspecteurs, représentant administrativement et pédagogiquement des inspecteurs d'académie directeurs de services départementaux, eux aussi menacés (car l'échelon de l'organisation départementale de l'Etat est menacé) est à nouveau dans les réflexions de certains bons esprits.

En dépit des déclarations qui se veulent rassurantes, le corps des IEN du premier degré gêne les partisans du libéralisme qui considèrent que l'éducation est une marchandise pour laquelle il suffit de passer contrat. Il gêne parce qu'il est le garant et qu'il défend au quotidien, tant par son action pédagogique d'animation et d'inspection, l'unité nationale et les valeurs d'un système éducatif laïque unique en Europe.

Qui n'a pas corrigé les dérives d'un projet d'école plus soucieux de satisfaire la pression de certaines familles que de respecter les programmes ?

Qui n'a pas infléchi, redressé, voire rejeté tel projet d'un maire plus soucieux de son image que de l'efficacité pédagogique de ses ambitions en matière d'éducation ? Je ne parlerai pas ici du courage avec lequel, dans des conditions parfois scandaleuses de restriction de moyens pour une académie ou un département, nous veillons au respect d'équité de traitement



ALCIDÉ CARTON

des écoles, en toute indépendance des lobbies locaux.

Il faut dire aussi, que dans la majorité des cas, et souvent grâce à ces attitudes courageuses notre fonction d'expertise est reconnue par les élus locaux qui revendiquent un interlocuteur capable de porter un avis distancié, indépendant, et précis sur des sujets locaux. Mais cette capacité ne peut exister que si nous pouvons être dans les classes auprès des maîtres pour mieux fonder sur l'inspection nos avis d'expertise.

La transformation de l'école ne pourra laisser de côté sa mission citoyenne. Il n'y a qu'à guetter du côté des « banlieues ». À trop vouloir ignorer qu'elle institue la république en émancipant non pas une personne comme le soutient « religieusement » Mérioux, mais un citoyen, conscient de ses droits et de ses devoirs, capable d'en faire usage raisonné, nos édiles porteront la responsabilité d'une société des communautés et des ghettos.

« IEN du 1^{er} degré : une fonction moderne »

En tenant les deux bouts d'une administration proche du public et d'une pédagogie fondée sur des valeurs, notre fonction est une fonction moderne qu'il importe pour cela non seulement de préserver, mais de revaloriser, bien sûr pécuniairement, mais aussi « administrativement ».

La modernité n'est pas pour le premier degré dans le renfermement d'un fonctionnement étriqué et de décisions soumises à des conseils d'administration abandonnés aux pouvoirs locaux, sans lien avec ce qui se voit ou se déroule à l'extérieur (voyez les exemples de fonctionnement autarcique de certains collèges).

Une école primaire de qualité, proche des parents d'élèves, ne peut s'imaginer sans la convergence de compétences partagées dont on n'a pas encore exploré toutes

les facettes du bon usage démocratique. Ce n'est pas en laissant face à face des directeurs, fussent-ils d'écoles regroupées, et des potentats locaux que l'école améliorera sa qualité à former des citoyens éclairés.

Ce n'est pas non plus en confinant les IEN du 1^{er} degré à un rôle essentiellement pédagogique, dont on entrevoit d'ailleurs l'idéologie d'encadrement d'exécution, que l'efficacité des transformations pédagogiques possibles se verra renforcée. Il suffit d'imaginer un instant l'organisation de l'AIS ou celle du fonctionnement des REP pour convaincre des glissements improductifs qui ne manqueraient pas de s'opérer.

Il est trop aisé aussi d'invoquer les « baronnies ». Nous avons appris depuis longtemps

« Ni baron, ni marquis »

à corriger nos défauts historiques et l'inspecteur de « Ça commence aujourd'hui » n'est qu'une caricature. Nous avons accompagné l'ouverture de l'école, développé de nombreuses expériences de partenariat enrichi nos différents domaines d'expertises éducatives. Nous ne sommes ni des barons ombrageux de défendre nos marches, ni des marquis dociles de l'administration, encore moins des contremaîtres sourcilieux mais des hommes de terrain, des hommes du terrain pédagogique représentants de l'Etat, garants du développement et de l'exécution adaptée et efficace de sa politique : faut-il le rappeler.

Pour cela, la circonscription est le lieu de la mise à distance des problématiques locales des relations entre les partenaires éducatifs naturels. Aussi, l'acte administratif qu'est l'inspection demeure plus que jamais indispensable. Le double rôle pédagogique et administratif de l'IEN premier degré demeure, pour que l'on en explore les domaines de possibles déconcentrations administratives et les conditions d'un réel travail d'équipe au sein des conseils d'inspecteurs pour ajuster une politique départementale - et encore pour longtemps - un outil fonctionnel d'efficacité pour une école primaire plus juste et plus égalitaire. ■

Alcide Carton, IEN CCPD

snpi-fsu.org

Retrouvez sur le site de notre syndicat :

- Nos tableaux pour calculer.
- Nos traitements et indemnités.
- Nos réactions et l'actualité syndicale.

La nation malgré lui !

Felix Gentili a des lettres et évoque avec humour ce que moderne veut dire...
Remercions Jean-Baptiste Poquelin.

Le ministre. Je suis ministre passager, qui vais de ville en ville, de province en province, de royaume en royaume, pour chercher d'illustres matières à ma capacité, pour trouver des régions dignes de m'occuper, capables d'exercer les grands et beaux secrets que j'ai trouvés dans le marketing. Je dédaigne de m'amuser à ces menus fatras de stratégies politiques ordinaires, à ces bagatelles de projets et de réflexions, à ces humeurs républicaines, à ces états d'âme et à ces craintes. Je veux des politiques d'importance, de bonnes réformes continues et combattues, avec des transports verbaux, de bonnes manifestations colorées, de bons libéralismes aveugles, de bonnes pollutions maritimes, de bons étouffements démocratiques avec des inflammations de l'opinion : c'est là que je me plais, c'est là que je triomphe et déclame ; et je voudrais, madame, que vous eussiez toutes les maladies que je viens de dire, que vous fussiez abandonnée de tous les citoyens, désespérée, à l'agonie, pour vous montrer l'excellence de mes remèdes et l'envie que j'aurais de vous rendre service.

La nation. Je vous suis obligée, monsieur, des bontés que vous avez pour moi.

Le ministre. Donnez-moi votre territoire. Allons donc, que l'on batte comme il faut. Ah! je vous ferai bien aller comme vous devez. Ouais! ce territoire-là fait de la réticente ; je vois bien que vous ne me connaissez pas encore. Qui est votre conseiller ?

La nation. Monsieur Justice sociale.

Le ministre. Cet homme-là n'est point écrit sur mes tablettes entre les grands principes. De quoi dit-il que vous êtes malade ?

La nation. Il dit que c'est du vote, et d'autres disent que c'est de l'engagement citoyen.

Le ministre. Ce sont tous des ignorants. C'est de la décentralisation que vous êtes malade.

La nation. De la décentralisation ?

Le ministre. Oui. Que sentez-vous ?

La nation. Je sens de temps en temps des élans de groupes de pression puissants.

Le ministre. Justement, la décentralisation.

La nation. Il me semble parfois que j'ai un voile devant les aspirations démocratiques des Français.

Le ministre. La décentralisation.

La nation. J'ai quelquefois des proximités alanguies par découpages électoraux.

Le ministre. La décentralisation.

La nation. Je sens parfois des lassitudes du corps électoral.

Le ministre. La décentralisation.

La nation. Et quelquefois il me prend des écœurements devant les injustices dont souffre la France d'en bas, comme si c'étaient des coliques.

Le ministre. La décentralisation. Vous avez appétit à ce que partagez ?

La nation. Oui, monsieur.

Le ministre. La décentralisation. Vous aimez mettre au-dessus de tout l'intérêt général ?

La nation. Oui, monsieur.

Le ministre. La décentralisation. Il vous prend

un petit désir de moderniser, et vous êtes bien aise de renoncer ?

La nation. Oui, monsieur.

Le ministre. La décentralisation, la décentralisation, vous dis-je. Que vous ordonne votre premier élan pour votre exclusion des gêneurs ?

La nation. Il m'ordonne une approche par la prévention.

Le ministre. Ignorant !

La nation. Du respect des petites gens.

Le ministre. Ignorant !

La nation. De la justice pour chacun.

Le ministre. Ignorant !

La nation. Le maintien d'une égalité de chaque élève en tout lieu.

Le ministre. Ignorant !

La nation. Des régimes de retraite respectueux des plus faibles.

Le ministre. Ignorant !

La nation. Et, le lendemain des élections, un engagement public.

Le ministre. Ignorant !

La nation. Et surtout de tenir compte des réalités sociales.

Le ministre. Ignorantus, ignorantus, Ignorantus. Il faut provoquer des affrontements entre public et privé, et, pour épaissir votre sang, qui est trop subtil, il faut faire table rase des acquis, de bonne concentration de pouvoir dans des potentats locaux ; des amnisties et du beau verbe, et des voyages en province et des phrases chocs, pour coller et congutiner les esprits. Votre élan est une bête. Je veux vous en envoyer un de ma main ; et je viendrai vous voir de temps en temps, tandis que je serai en cette ville.

La nation. Vous m'obligerez beaucoup.

Le ministre. Que diantre faites-vous de cette loi d'orientation ?

La nation. Comment ?

Le ministre. Voilà une égalité que je me

ferais couper tout à l'heure, si j'étais que de vous.

La nation. Et pourquoi ?

Le ministre. Ne voyez-vous pas qu'elle tire à soi toute la générosité, et qu'elle empêche ces intérêts particuliers de profiter pour consolider leurs pouvoirs ?

La nation. Oui ; mais j'ai besoin de cette égalité.

Le ministre. Vous avez là aussi une tradition d'accueil que je ferais revisiter, si j'étais à votre place.

La nation. Changer de tradition ?

Le ministre. Ne voyez-vous pas qu'elle incommoder certains, et lui dérobe de la générosité ? Croyez-moi, faites-vous-la revisiter au plus tôt : vous en verrez plus clair de l'œil gauche.

La nation. Cela n'est pas pressé.

Le ministre. Adieu. Je suis fâché de vous quitter si tôt ; mais il faut que je me trouve à une grande assise régionale qui doit se faire pour un état et son école qui moururent hier.

La nation. Pour un état et une école qui moururent hier ?

Le ministre. Oui : pour aviser et voir ce qu'il aurait fallu lui faire pour le guérir. Jusqu'au revoir.

La nation. Vous savez que les nations ne reconduisent point.

l'électeur. Voilà un ministre, vraiment, qui paraît fort habile !

La nation. Oui ; mais il va un peu bien vite.

Béralde. Tous les grands ministres sont comme cela.

La nation. Me déranger un aménagement du territoire déjà cahotant et oublier l'égalité, afin que ces intérêts se portent mieux ! J'aime bien mieux qu'elle ne se porte pas si bien. La belle opération, de me rendre inégal et moderne ! ■

Felix Gentili

Surcharge et dispersion

Que faut-il choisir de faire ? Que faut-il ne pas oublier de faire ? Ces questions semblent être bien fréquentes chez beaucoup de nos collègues inspecteurs, tant les activités sont devenues plus diverses et les sollicitations supplémentaires plus nombreuses.

Nos fonctions sont devenues plus complexes et nous mettons en relation avec des partenaires institutionnels dont les demandes se sont accrues avec les transferts de compétences. Nos missions ont aussi progressivement changé et se sont diversifiées. Si beaucoup d'entre nous sont chargés d'une mission limitée ou font partie de quelques commissions, certains autres ont une mission qui se spécialise sur un dossier, une action, un dispositif.

La conséquence évoquée le plus souvent est la réduction progressive du temps passé auprès des enseignants et dans les classes. C'est fréquemment l'inspection qui est, en dernier ressort, l'activité la moins pratiquée. Or l'expertise à laquelle nous pouvons prétendre est nécessairement nourrie en grande partie de l'observation et de l'analyse des actes pédagogiques. A terme, ne risquons-nous pas de perdre progressivement l'assise de notre compétence ?

Toutes ces missions particulières individualisent davantage encore notre fonctionnement professionnel, avec l'effet pervers supplémentaire que tous nos efforts pour maintenir ou réactiver le travail collégial impliquent de trouver ... du temps.

Mais pourquoi faut-il encore écrire tout cela ? Il y a trois ans, dans un rapport de quatre-vingts pages, messieurs Dulot, Ferrier et Ménager avaient fait un état très précis des tâches des inspecteurs territoriaux et énonçaient : « C'est l'essence même du métier qui mérite d'être clarifiée. En tout cas, l'attente est forte et les besoins (...) bien réels. »

Patrick Bet

Un jour viendra

**Corps unique ou grand corps d'inspection pédagogique.
Les leçons des élections professionnelles à la CAPA des IA-IPR. Plus que jamais,
l'unité syndicale pour voir évoluer nos carrières**

A l'occasion des élections des représentants du personnel à la CAPN compétente pour les IA-IPR, quelques remarques me sont inspirées par la lecture de la profession de foi du SIEN-UNSA et alimentent la discussion sur le corps unique. Lorsqu'il s'adresse aux IA-IPR, dans le cadre de ces élections, le SIEN-UNSA fait « patte de velours » et « oublie » le corps unique ; à aucun moment, il n'apparaît !

Le SIEN reconnaît-il, ce faisant, s'être laissé berné par un leurre et avoir fait une mauvaise analyse de la situation en lançant son fameux slogan ?

Le SNPI-fsu, parce qu'il syndique, depuis sa création, des IA-IPR et des IEN, mais aussi parce qu'il appartient à la plus grande fédération des syndicats d'enseignants a su percevoir, au moment de choisir ses grandes orientations et de fixer ses priorités d'action, que d'autres problèmes étaient prioritaires pour les IEN et les IA-IPR, avant toute évolution vers un corps unique mal défini.

Certains IA-IPR craignent que l'on tire vers le bas le grand corps d'encadrement pédagogique que nous appelons de tous nos vœux ; il serait en effet facile à une administration en quête d'économies budgétaires substantielles d'arguer de certains niveaux de diplômes pour refuser à un corps unique d'inspecteurs le positionnement qu'il réclame dans la grille indiciaire.

« Tous IPR... ? »

Intéressants aussi sont les arguments des syndicats enseignants : derrière le slogan « tous IA-IPR », ils entendent avec une certaine perspicacité : « tous les inspecteurs devront être des agrégés »... Quid alors des perspectives de carrière des professeurs des écoles, des conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO, des PLP2 ? Les mêmes syndicats constatent aussi que ces enseignants ne font pas partie d'un corps unique

mais de corps « parallèles » quant à leurs grilles indiciaires.

Pour les certifiés, on peut à la rigueur rétorquer qu'ils peuvent passer l'agrégation mais les autres ? L'agrégation n'existe pas dans toutes les disciplines ou spécialités, même si, on s'en souvient, Jean-Luc Mélenchon préconisait une agrégation « professionnelle ». Les enseignants expriment une autre crainte qu'il nous faut entendre, en particulier dans le 1^{er} degré : dans le cadre du corps unique, le risque serait grand que, petit à petit, n'importe quel inspecteur exerce son expertise sur n'importe quels personnels.

Enfin le SNPI-fsu, avant de se laisser éblouir par le mirage du corps unique a toujours jugé plus urgent de régler dans un premier temps le problème des indices sommitaux des classes normales des deux corps et de la situation scandaleuse de la classe normale des IEN : il est inadmissible que tant d'IEN partent à la retraite à l'indice nouveau majoré 733, quand les personnels qu'ils inspectent partiront à l'indice nouveau majoré 782 avec une Nouvelle Bonification Indiciaire en plus dans certaines catégories ! On touche même à l'aberration quand des IEN qui ont pu conserver leur indice antérieur (782 ou 820) partent avec une pension de retraite calculée sur l'indice 733.

C'est sur cette question qu'il jugeait prioritaire que le SNPI-fsu a proposé au SIEN de se mobiliser dans l'unité syndicale et ensemble exiger l'indice terminal 820 pour la classe normale des IEN et un accès élargi à la hors-classe, suite logique de la carrière des IEN. A partir du moment où, ces conditions étant remplies, la carrière de tous les IEN pourra se dérouler de manière fluide jusqu'à la hors-échelle A, la question de l'éventuel corps

unique deviendra moins prégnante et pourra être abordée sereinement en prenant en compte les points de vue de toutes les parties et en intégrant toutes les données du statut de la fonction publique.

« S'unir pour obtenir l'indice 820 »

Le temps viendra bien sûr où nous aurons à réfléchir au statut et aux missions d'un grand corps d'experts pédagogiques au service des élèves mais auparavant nous aurons résolu les inégalités de diplômes des corps viviers (absence d'agrégation dans certaines spécialités...), les modalités du concours, le niveau de recrutement, le reclassement, la formation des lauréats dans une école d'encadrement...

Le jour viendra... mais en attendant, cette année encore de nombreux collègues vont partir en retraite à l'indice 733 !

Dernière minute : voici un passage éclairant du compte rendu de l'assemblée générale du SIEN-UNSA de l'académie de Lille (3 décembre 2002 à Hénin-Beaumont)

Les corps des inspecteurs : une même grille indiciaire

« Nous avons fait du corps unique un des éléments forts de notre combat syndical et le dernier congrès l'a affiché clairement dans ses objectifs. Les évolutions liées à la décentralisation nous conduisent à reconsidérer peut-être une position devenue rigide. Faut-il évoluer d'un principe philosophique à un principe de réalité ; c'est-à-dire faut-il faire de la question du corps unique une question de titre ou une question de grille ? Si on rappelle que notre stratégie syndicale consiste à tirer vers le haut les indices de rémunération en réclamant l'accès à des grades supérieurs en arguant de l'identité des missions, cela ne doit pas nous conduire à des fixations inutiles. Le corps unique sous-tend l'identité de la fonction (impulsion, évaluation, contrôle) avec les missions particulières. Au fond que tous nous ayons le même titre n'importe peu ; on pourrait d'ailleurs rappeler qu'au sein d'un corps des professeurs, il y a divers grades : celui des écoles, celui des lycées et collèges, celui des lycées professionnels. »

Au SIEN, une prise de conscience intéressante.

Catherine Lecointe, secrétaire générale
Patrick Bet, IENET, Bureau national

La « République des proximités » : pour quoi ? pour qui ?

Quand les élus d'une « démocratie bourgeoise » parlent de réformer, on peut se demander à qui va profiter ou ne pas profiter la réforme. Qu'on se souvienne de la réforme Haby, tenue pour cautionnée par les enseignants mais dont l'égalitarisme formel n'était qu'une caricature de notre volonté d'assurer à chaque enfant une réelle chance de faire de « vraies études », de celles qui donnent confiance en soi et prise sur le monde environnant. Le ministre s'était emparé d'une revendication qu'il avait vidée de sa substance pour ne garder que le slogan : « collègue unique ».

Depuis quelques mois, un nouveau slogan est apparu : « la république des proximités » et bien qu'il évoque une réforme de l'État et non plus de la seule Education nationale, il semble que là aussi, il y a divergence entre l'acception « ministérielle » du terme et celle qui pourrait convenir à un fonctionnaire syndiqué, membre de la FSU.



M. Raffarin, et ceux dont il est le champion, ont « joué » le local et le régional, d'aucuns y trouveront leur compte mais quels avantages résultent, pour les salariés français dans leur ensemble, de ces « logiques de proximité » tendant à transférer aux collectivités territoriales les attributions de l'État en matière de services publics et de protection sociale notamment ? Quand on pense, par ailleurs, que les mêmes personnes peuvent prôner la décentralisation comme remède aux maux de l'État et en même temps l'élargissement de la Communauté européenne, voire la « mondialisation », on peut inférer que ces aspirations « centripètes » et « centrifuges » apparemment contradictoires, servent les intérêts d'une même bourgeoisie, néo-libérale. L'État-nation tel qu'il existe avec ses structures et ses dispositifs de service public ne serait donc pas « viable » et ne constituerait plus un cadre privilégié de solidarités entre citoyens – il faudrait s'orienter à la fois vers le cosmopolitisme et vers un repli régionaliste à l'appui desquels on exhume quelques phrases de Kant et on exhibe le dynamisme régional de l'Espagne et de l'Allemagne.

« Que faire de la nation ? »

Ce sont des « nantis » qui jugent – au gré leurs propres besoins du moment – que l'État ne constitue plus l'échelon de solidarité le plus essentiel et le plus « naturel ». Nos camarades de la FSU ont montré, dans nos revues, que la mondialisation profite plus

aux magnats de la finance qu'aux travailleurs français. Il y a gros à parier que la « République des proximités », qui recrute nombre de ses zéloteurs parmi les « mondialistes », n'offrira que de maigres avantages aux salariés en échange des inconvénients dont sont quotidiennement témoins nos syndiqués. Là encore, l'histoire montrerait que les classes « montantes » ou dominantes ne sont pas regardantes pour imposer ou conserver leur influence politique étayée par leur prépondérance économique, ceci au gré de choix institutionnels à géométries très variables. Ceux qui détiennent argent et maîtrisent des relais idéologiques, tels que les médias, choisissent la forme de pouvoir et le mode d'administration qui les servent au mieux ainsi que les ressorts géographiques les mieux appropriés à leurs visées.

La grande bourgeoisie française qui a pu, tour à tour, choisir pour incarner l'État des « hommes forts » – Napoléon I^{er}, De Gaulle – ou des « hommes de consensus » – Napoléon III, Mitterrand – s'orientera au besoin vers un anarcho-capitalisme ultra-libéral passant par le démantèlement de l'État au profit de formes d'associations beaucoup plus « locales ».

Mais nous, salariés, qu'avons-nous à attendre d'une « République des proximités » censée répondre à nos aspirations en ce qu'elle s'assortirait d'une démocratie plus directe, plus « rousseauiste » ? Nous savons que le droit de pétition et le référendum peuvent faire l'objet de détournements – comme le suffrage universel, qui aboutit souvent à des duels entre les deux candidats ou les deux partis les mieux « médiatisés » – voire d'une confiscation au profit des seuls citoyens qui ont les moyens de se faire entendre dans les assemblées. Nous imaginons mal tout le bien que peuvent nous valoir la décentralisation et la déconcentration qui l'accompagne mais nous connaissons bien les maux qu'elles engendrent.

- L'émiettement de la puissance publique au gré d'actions « coups de poings » dans la logique de missions et d'expérimentations contrôlés, pouvant être remises en cause à très court terme.
- L'appel des élus à des « partenaires » disponibles localement pour le montage de dispositifs d'accompagnement social, culturel ou scolaire dont la durée de vie dépend toujours de financements hypothétiques.
- Le contrôle renforcé des initiatives locales, voire des militants associatifs, au terme de « régulations » et d'évaluations multiples qui brisent toute spontanéité inventive et constitue un système de surveillance mutuelle au sein d'actions contractuelles et ponctuelles.

Le mot « proximité » est suffisamment polysémique

Une fois de plus, une étiquette « racoleuse » dissimule une caricature de nos aspirations. En effet, le mot « proximité » est suffisamment polysémique pour qu'un Premier ministre en fasse une sorte d'écran propre à cacher les véritables intentions d'un gouvernement décentralisateur prétendant œuvrer pour donner, à l'échelon local, initiative et responsabilité au citoyen. Un syndicaliste soupçonneux envers un État surveillé de près par quelques lobbies – qui font et défont les cours de la Bourse, les courants d'opinions et les majorités politiques qui en résultent – peut se demander de quelles « proximités » il s'agit et à qui va profiter la relance de la décentralisation.

L'histoire nous montre que la valorisation d'un échelon territorial sert souvent les intérêts d'une dynastie, d'une caste, d'un groupe d'influence. Les Capétiens ont fait de la France l'unité pertinente, par opposition aux régions, pour contrecarrer les aspirations des grands vassaux, alors que les riches marchands italiens avaient misé sur les « communes » pour incarner leur pouvoir politique face aux seigneurs. Pour leur part, les princes allemands restèrent toujours attachés à l'autonomie régionale au sein de l'empire germanique. Dans tous les cas évoqués, on a sollicité la caution du peuple en prétendant que la localisation du centre de décision lui convenait bien.

- L'augmentation de la fiscalité locale, qui annule les « allègements » promis par M. Chirac.
- La précarité de certains emplois - sans concours de recrutement - créés lors de transferts de charges et de missions vers les collectivités.
- Les effets pervers d'une « subsidiarité » qui peut conduire à « marchandiser » la plupart des prestations de services en les faisant soustraire par le secteur privé... pour peu que les sous-traitances soient rentables pour ces nouveaux prestataires souvent peu soucieux des conditions de vie de leurs employés du moment.
- Le renforcement des notabilités locales dont les attributions nouvelles pourrait entraîner « clientélisme » en matière d'accompagnement social et népotisme en matière de recrutement.

L'illusion démocratique

L'illusion, entretenue, d'une citoyenneté active des « Français d'en bas », dont les aspirations sont captées et travesties par ceux qui dirigent les instances d'expression locale (le « civisme de proximité » faisant ainsi figure d'opium du XXI^e siècle).

- L'arrivée dans nos départements de chargés de mission et de fonctionnaires d'autorité d'un nouvel âge - dont l'arrivisme et l'incompétence sont de précieux gages de docilité aux yeux des décideurs parisiens - et qui agissent en roitelets arrogants d'un territoire récemment conquis. (Face à ces potentats locaux et à leurs courtisans, qui confondent servilité et service public, comment ne pas regretter la gestion centraliste des administrations, plus proche de notre éthique de fonctionnaires publics.)

J'en arrive à la fin de cet article en espérant avoir montré que la « République des proximités » est une sorte de paravent idéologique derrière lequel peuvent se passer de vilaines choses. Une fois de plus, on a fait reluire les slogans et ronfler les étiquettes comme ces restaurateurs qui parent leurs mets insipides de noms ésotériques... mais « la preuve du pudding vient quand on le mange »... et un gâteau comme un vin, est meilleur d'être fraternellement partagé.

Comment penser qu'une « République des proximités » constitue un progrès politique pour le pays quand elle n'apporte rien en partage, aux plus démunis et surtout pas la promesse d'emplois « vrais » stables et valorisants ? C'est une « République de la solidarité et de la fraternité » - reconnaissant les mérites et les efforts de chacun, redonnant espoir et dignité à tous - que nous voulons et c'est pour préparer son avènement que nous dénonçons les faux-semblants. ■ **Francis Bidault**

Adieu Serge !



Les IEN CCPD de la promotion 1998/1999 (promotion Bourneville) ont perdu un des leurs en ce début d'année scolaire : Serge Callueba nous a brutalement quittés.

Cette terrible nouvelle a bouleversé chacun de nous. Tous se souviennent de ce garçon souriant, sportif, avide de culture. Homme de conviction, engagé, il était toujours prêt à faire partager ses passions et à défendre âprement ses idées. Nature généreuse, il savait percevoir les appels à l'aide et agir efficacement en toute discrétion.

Ses obsèques se sont déroulées à Sète. La cérémonie était émouvante, bouleversante...

A son épouse, à ses enfants, nous adressons nos plus sincères condoléances et leur souhaitons beaucoup de courage dans la traversée de cette épreuve.

Metaleurop

La FSU aux côtés des travailleurs et de leurs enfants.



Les IEN des circonscriptions étaient dans la manifestation de soutien aux travailleurs de metaleurop.

Après avoir empoisonné les veines des travailleurs et celles de centaines d'enfants depuis des décennies en faisant fonctionner leurs usines au mépris criminel des normes de sécurité, les actionnaires dont « Glencore » viennent de couper les vivres de Métaleurop Nord jetant à la rue 863 travailleurs et par récurrence au total près de 2 000 emplois. Eux, dorment en Suisse ou ailleurs, dans de grandes maisons bourgeoises, pas dans des cités plombées, et leurs enfants peuvent se rouler dans les pelouses ouatées de leurs parcs sans risque d'ingérer des poussières de plomb. Aujourd'hui les masques tombent et apparaît à la lumière crue des jours de misère la criminelle hypocrisie des « gens d'en haut ». Ce ne sont pas les effets de la pollution qui ont conduit les actionnaires touchés par on ne sait quel état de grâce à rayer « Metaleurop » de la carte mais bien la recherche du profit immédiat et de la rentabilité financière. Metaleurop révèle au grand jour les méfaits de la mondialisation. Le répit annoncé par la mise en redressement judiciaire et l'engagement personnel du premier ministre offrent une lueur d'espoir à l'ensemble de la population de l'agglomération emportée sans égards dans la tourmente accumulative des profits financiers. Ces tra-

vailleurs sont les parents des élèves, les époux, les pères voire, les fils des enseignants qui se dépensent sans compter pour assurer l'avenir scolaire et social des enfants dont une trentaine d'entre eux (14%) dès trois ans présentent des plombémies plus que préoccupantes. Leur révolte est à la mesure du drame qui les atteint eux aussi comme elle les pousse à encore faire mieux leur métier, élémentaire et immédiate démarche de solidarité. Ils sont de toute évidence solidaires des familles jetées à la rue.

La FSU se félicite d'apprendre que l'Inspecteur d'Académie entend suspendre les mesures de fermeture pour la carte scolaire dans cette partie du bassin minier un moment envisagées à cause des 99 retraits programmés. Il s'agit là d'une mesure « humaine et courageuse », symbolique d'une solidarité et d'un soutien qui doit s'exprimer sans faille aux travailleurs de Metaleurop et de l'agglomération déjà si durement touchée.

La FSU s'inscrit totalement dans ce courant de sympathie et de soutien. Elle appelle les enseignants à grossir les rangs de la manifestation de qui partira de la Place de Noyelles-Godault dès 9 heures ce samedi 1^{er} février. ■

Alcide Carton

Les questions à poser à Francis Oudot

1. Pourquoi l'ANDEV s'est-elle créée ?

L'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France a été créée en 1990 (ses statuts ont été déposés en 1992) pour permettre aux cadres territoriaux nouvellement affectés dans les services municipaux chargés des services scolaires de s'armer en terme de partage de connaissances, d'expériences, de réflexions et d'analyses afin de faire face à la restructuration en profondeur de l'action éducative locale : cette dernière, impulsée par les équipes municipales élues en 1989, prenait ses sources à la fois dans les lois de décentralisation de 1982, dans l'ouverture de l'école et le partenariat prônée par la loi d'orientation sur l'éducation, dans l'élargissement de la politique de la ville et des contrats de ville et d'agglomération à la thématique de l'éducation, et enfin dans le renforcement sans précédent de la demande sociale d'éducation, en particulier en direction des communes.

2. Quel partenariat entre les directeurs à l'éducation des villes et les IEN-CCPD ?

Le directeur de l'éducation d'une ville est un cadre chargé de traduire les besoins, les attentes, les contraintes liées au fonctionnement de l'école, à la mise en œuvre de son projet pédagogique, à la mise en place d'actions complémentaires aux enseignements reçus à l'école, auprès de élus municipaux,

afin non seulement de remplir les obligations budgétaires qui sont faites à la commune par la loi, mais bien au-delà, de construire avec les enseignants, les parents, les IEN, un espace éducatif local au sein duquel chacun peut œuvrer efficacement selon ses compétences personnelles et professionnelles, mais aussi au sein duquel les acteurs éducatifs peuvent mettre en place des projets communs.

« Les IEN sont des interlocuteurs privilégiés »

Les IEN sont des interlocuteurs privilégiés dans cette démarche, de par leurs missions de



représentants territoriaux de l'institution scolaire, mais également dans leurs fonctions de facilitateurs de projets et d'actions, auprès des enseignants. Partout où le dialogue s'instaure, l'école y gagne de façon évidente, et par conséquent, les enfants, les élèves aussi...

3. Quel partenariat entre l'ANDEV et le SNPI-fsu ?

Il n'en reste pas moins que la structuration de ce dialogue est semée d'embûches ! Histoire et cultures d'institutions, méconnaissance réciproque des responsabilités, des missions, des moyens, analyses partielles, voir partiales des enjeux, des contraintes, des objectifs n'est pas sans nécessiter une connaissance et une reconnaissance réciproque des acteurs.

Le dialogue institutionnel entre l'ANDEV et les organisations syndicales du monde enseignant nous permet d'enrichir nos réflexions quand à notre profession et la façon que nous avons de servir le service public d'éducation pour la contribution que notre système peut attendre des communes.

Le SNPI-fsu nous a ouvert ses portes pour entamer ce dialogue, ce dont nous nous réjouissons, et nous souhaitons qu'il se nourrisse et se développe au moment où la décentralisation interroge beaucoup d'entre nous sur les évolutions qui pourraient intervenir dans un avenir proche dans le vaste champ institutionnel de l'éducation en France. ■

Recueilli par Jean-Claude Gabin

VIE DES ACADEMIES

EPL-1^{er} degré regroupements d'école en débat

**Le 19 décembre, à Saint-Laurent-Blangy (62),
autour d'une bonne table, responsables de services d'éducation, IEN et professeurs des écoles,
au menu : travailler ensemble à transformer l'école.**

Etaient présents à cette réunion une large majorité des adhérents à notre syndicat, 2 représentants du SNUIPP (62) ainsi qu'un invité Francis Oudot président de l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des Responsables des Services de l'Éducation des Villes de France). L'ANDEV concerne la plupart des grandes villes de France, et cette association de fonctionnaires territoriaux mène une réflexion approfondie sur les rapports entre l'État et les collectivités locales.

L'ANDEV participe notamment avec l'Éducation Nationale à une réflexion dans le cadre du CNRS (Conseil National de l'innovation pour la Réussite Scolaire) : c'est assez dire que cette association se positionne comme un partenaire que l'on ne peut ignorer, d'autant plus qu'elle entend participer à la réflexion sur la décentralisation de l'éducation.

Notre réunion avait donc pour objectif de prendre contact avec ce partenaire important et de confronter nos idées sur un sujet préoccupant : celui de la décentralisation. Divers sujets ont été abordés : l'intercommunalité et ses répercussions sur le département, l'évolution des écoles vers l'EPL (qui n'est pas souhaitée par l'ANDEV), le partenariat à favoriser entre les IEN et les communes...

Un souhait exprimé par Francis Oudot ne peut que conforter les IEN dans leur rôle de service public : celui que les Inspecteurs soient des représentants locaux de l'Éducation Nationale pouvant exercer une présence forte de l'État face aux collectivités locales pour éviter les dérives possibles dues à la décentralisation. Le contenu très riche de ces échanges informels est une incitation forte pour les IEN (et

notre syndicat) à s'emparer de ce problème : ceci pour définir notre position d'Inspecteur dans les rapports nouveaux qui s'instaureront entre les collectivités territoriales et le système éducatif.

Il faut également être conscient que nos partenaires municipaux conduisent une réflexion approfondie sur les relations qu'ils auront à entretenir avec le système éducatif dans le cadre d'une évolution de la décentralisation : à nous de faire le même effort de réflexion si l'on ne souhaite pas être réduit à de simples exécutants de décisions prises ailleurs.

Le repliement sur une représentation devenue traditionnelle de la fonction d'IEN est à éviter : il importe de débattre entre nous de l'évolution de notre métier dans le cadre de la décentralisation à venir tout en tenant compte de ce qu'en pense nos partenaires locaux... ■

Compte rendu de la CAPN relative à la hors-classe des IEN

Une cinquantaine de nouveaux promus accèdent à la hors-classe dès janvier 2003.

Après que les deux organisations syndicales représentatives des personnels aient fait leur déclaration préalable (vous pourrez consulter celle du SNPI sur le site www.snpi-fsu.org), Mme Gille communique quelques informations aux membres de la CAPN :

- l'inspection générale et la DPATE travaillent sur la redéfinition des spécialités des IEN.ET.EG. Dans un second temps, les organisations syndicales seront associées ;
 - Les ministères, après avoir réuni les IEN du 1^{er} degré en interacadémiques, les IA-IPR, à la Sorbonne, devraient rencontrer au cours du second trimestre les IEN.ET.EG. et IEN-IO. Concernant l'objet de la CAPN, Mme Gille nous fait part de quelques données chiffrées.
 - 529 promouvables : 66,6% sont du 1^{er} degré, 27,1% EG ET, et 6,2% IO.
 - 82,5% sont au 9^e échelon
 - 17,5% au 8^e échelon ou au 7^e échelon.
 - 115 IEN sont promus en liste principale.
 - 11 en liste complémentaire (on nous précise que, contrairement aux années passées, tous ne passeront pas forcément en 2003).
- Les critères ont été les suivants :
- être proposé par le recteur ;
 - être inspecteur titulaire depuis au moins 5 ans ;
 - être au 9^e échelon.

Compte tenu du nombre de postes budgétaires proposés pour 2003, seuls ont été retenus les collègues étant au neuvième échelon depuis 3 ans et 6 mois au 31 /12/02.

Attention, cet ensemble de critères était nécessaire mais non suffisant. De nombreux collègues qui répondaient à l'ensemble des critères n'ont pas été retenus !

Comme l'an passé, quelques collègues ne répondant pas à tous les critères communs mais présentant tous la particularité d'être inspecteurs depuis plus de dix ans et régulièrement proposés par les recteurs depuis plusieurs années ont été retenus.

Une cinquantaine de nouveaux promus devrait accéder à la hors-classe dès janvier 2003, dans l'ordre de classement de la liste principale.

Le SNPI est intervenu pour souligner les situations particulières d'un certain nombre de collègues, en particulier ceux qui répondaient aux critères. Nous avons aussi interrogé la directrice de la DPATE sur le comportement anormal de certains recteurs qui font un véritable contresens sur la lecture de la note de service ; c'est le cas de l'académie d'Amiens par exemple, où, bien que le recteur ne soit plus le même, un phénomène appelé localement « l'effet mémoire » a joué (sur 20 collègues promouvables, 14 n'étaient pas proposés par le recteur ! situation totalement absurde par rapport aux autres académies).

Le SNPI a aussi rappelé que les critères de mobilité sont appréciés de façon très différenciée par les autorités académiques, privant, là encore, de promotion des collègues qui, dans une autre académie, l'auraient obtenue.

Ces deux dernières observations liées au fait constaté tous les ans que la DPATE ne revient jamais sur une décision de recteur, confirment si c'était nécessaire, que c'est aussi dans les académies qu'il faut se battre, avant les CAPA et pendant les CAPA :

- demandez des audiences à votre recteur ;
- n'acceptez pas de mission non écrite ;
- vérifiez vos lettres de mission ;
- faites-nous confirmer qu'elles valident la condition de mobilité ;
- veillez à ce qu'elles figurent dans vos dossiers.

Dans tous les cas, contactez les commissaires paritaires du SNPI ou, à défaut, les correspondants académiques du SNPI-fsu. Écrivez-nous et signalez-nous les dysfonctionnements académiques.

Lorsque nous les constatons en CAPN, il est trop tard. ■

Luc Dedessus Le Moustier
Commissaire paritaire

Catherine Lecoine

Secrétaire générale, expert à la CAPN

Michel Uffredi

*Commissaire paritaire,
17 décembre 2002*

CAPN HORS CLASSE

IA-IPR du 9 décembre 2002

Avec les réserves d'usage voici le tableau soumis par la DAPTE à l'avis de la CAPN, concernant l'accès à la hors-classe des IA-IPR. Quelques chiffres pour commencer :

- 190 promouvables.
- - 6 non proposés par les recteurs.
- 97 propositions en liste principale dont 11 hors contingent.
- 12 en liste complémentaire dont 6 seulement ont des chances réelles pour cette année.

Revenons un instant sur le fameux « hors contingent » : il est réservé à des DSDEN qui sont déjà à la hors échelle B !

Mais plus grave, 14 places incluses dans le contingent sont prises par des DSDEN déjà à la hors échelle B !

C'est donc une distinction purement honorifique qui est proposée à ces collègues qui,

pour la plupart, conscients d'occuper inutilement une place dans le tableau de la hors-classe, souhaiteraient une autre procédure de reconnaissance de leurs services.

Critères annoncés par B. Gille

- Avis du recteur éclairé par celui de l'IGEN.
- Valeur professionnelle.
- Richesse du parcours.
- Ancienneté dans le corps.
- Proximité de l'âge de la retraite.

Résultat

- 77 collègues sont nés avant 1950.
- 32 de 1950 à ... 1958

Parmi les non retenus par la DAPTE, des collègues nés en... 42, 41, 39 alors qu'ils étaient proposés par les recteurs !

Qu'ont-ils fait pour mériter cela ? ■

Françoise Boissou (IA-IPR)

Commissaire paritaire CAPN des IA-IPR



Liste des IAIPR 2003

La Hors classe des IEN 2003

NOM prénom	Académie	Spécialité	NOM prénom	Académie	Spécialité
M. DUNOYER René	Lille	AVS	M. LOPEZ Antoine	Guadeloupe	Eco.-gestion
M. RINGARD Jean-Charles	Créteil	AVS	M. BAGOU Marc	Montpellier	STI
M. SAVAJOLS Roger	Bordeaux	AVS	M. CHEVALIER Jean-Pierre	Aix-Marseille	Eco.-gestion
M. DARRAS Raoul	Nancy-Metz	AVS	M. ROBINET Claude	Nantes	STI
M. CLARIMON Robert	Nice	AVS	M. MONTAIGU Reynald	Paris	Espagnol
M. LAVAL Jean	Strasbourg	AVS	M. GAVRILOVIC Michel	Créteil	STI
M. JAVAUDIN Bernard	Lyon	AVS	M. OLLAND Antoine	Strasbourg	AVS
M. DELAUBIER Jean-Pierre	Créteil	AVS	M. DUBOS Jean-Pierre	Bordeaux	Sc. physiques
M. MICHELLET Claude	Montpellier	AVS	M. RAFFIN-PEYLOZ Hugues	Orleans-Tours	EPS
M. RAYMOND Jacky	Montpellier	AVS	M. JACQUEMOND Louis-Pascal	Grenoble	Histoire-géo.
M. MULLER Dominique	Nantes	AVS	M. DEMOUGEOT Patrick	Nice	SVT
M. BEATRIX Lucien	Versailles	AVS	Mme PENNINCKX Jacqueline	Versailles	Mathématiques
M. LACABANNE Christian	Grenoble	AVS	M. LESUEUR Joël	Rennes	Lettres
M. CHUDEAU Roger	Versailles	AVS	Mme DELERIS Mireille	Toulouse	SVT
M. VIALA Pierre	Toulouse	AVS	M. SENOT Charles	Besançon	Eco.-gestion
M. LARDY Claude	Dijon	AVS	M. LAUGINIE Jean	Orleans-Tours	Eco.-gestion
M. POUX Francis	Admin. Centrale	AVS	M. MAHU François	Amiens	STI
Mme SIVIRINE Anne	Dijon	AVS	M. DEGARDIN Jean-Pierre	Rennes	STI
M. LORMIER Francis	Limoges	AVS	M. CALMETTES Michel, Jean	La Réunion	AVS
M. LACROIX Pierre	Orléans-Tours	AVS	Mme BILLEAU Monique	Bordeaux	AVS
M. ASCIONE Georges	Nantes	AVS	M. CHAUVET Jean-Marie	Versailles	Anglais
M. GRELLIER Yves	Lyon	AVS	M. JAMBIN Alain	Toulouse	Anglais
M. AUBRY Jacques	Grenoble	AVS	M. KLAPKA Ronald	Reims	AVS
M. BLANCHARD Gérard	Nice	AVS	M. TUSZYNSKI Jack	Créteil	Eco.-gestion
M. HEMEZ Philippe	Strasbourg	AVS	Mme MAZALEYRAT Anne-Marie	Toulouse	Lettres
M. LAURENT Michel	Aix-Marseille	AVS	M. FUVEL Jean-Yves	Toulouse	Arts plastiques
M. GABRIELLI Jean-Pierre	Rennes	AVS	Mme BLAU Danielle	Toulouse	Mathématiques
M. FASQUEL Jean	Polynésie Française	AVS	M. PONCELET Yves	Nantes	Histoire-géo.
M. ROUDAUT Daniel	Martinique	STI	Mme VAN OVERBEKE Monique	Grenoble	Espagnol
M. BOUVEROT Jean-Paul	Strasbourg	AVS	M. GILLET Claude, Michel	Paris	STI
M. DESQUESNES Jacky	Caen	Histoire-Géo	Mme VEYRET Marie-Paule	Poitiers	Lettres
M. FRANÇOIS Jean-Jacques	Nancy-Metz	STI	M. LIMOUZIN Jacques	Montpellier	Histoire-géo.
Mme JALTA Jacqueline	Créteil	Histoire-Géo.	M. DUCHEMIN Gérard, René	Toulouse	AVS
M. KARA Jean-Louis	Aix-Marseille	Anglais	M. PATOZ Christian	Paris	STI
Mme DECROP Marie-Annick	Cons. régl de Bretagne	AVS	Mme DERIVE Viviane	Versailles	Eco.-gestion
M. MICHEL Pierre	Lille	AVS	Mme BOISSOU Françoise	Paris	SVT
Mme MAQUAIRE Monique	Nantes	Lettres	M. MESSAGE Christian, Yves	Versailles	STI
M. BELLEMIN Jean-Marc	Grenoble	Mathématiques	Mme MAZURIER Evelyne	Paris	Mathématiques
Mme LE PELLECC Jacqueline	Aefe	Histoire-Géo.	M. RICHET Noël	Créteil	STI
M. FREYNET Alain	Paris	AVS	M. CHIRON Xavier	Paris	Eco.-gestion
Mme JEANNE-ROSE Michèle	Guadeloupe	EPS	M. LACROUX François	Aix-Marseille	STI
M. PEROL Jean-Marc	Limoges	SVT			
M. MARCACCI Sylvain	Reims	STI			
M. CANTON Robert	Amiens	AVS			
M. VIGNER Gérard	Versailles	Lettres			
Mme LAVIN Marie	Créteil	Histoire-Géo.			
Mme DELAHAYE-MOREL Jeanine	Paris	Educ. musicale			
Mme AMIOT-BADIN Françoise	Rennes	EPS			
M. MAIROT Robert	Besançon	Sc. physiques			
M. BARRUE Jean-Pierre	Toulouse	EPS			
Mme HUTTIN Françoise	Nice	AVS			
M. TREGUIER Georges	Mae	Eco.-gestion			
M. BARTHES Etienne	Guyane	AVS			
M. DENNI Patrick	Administr. Centrale	Anglais			
Mme PAULEAU Anne-Marie	Versailles	AVS			
M. MUTELET Bernard	Lille	AVS			

Tableau supplémentaire

Mme JULIEN Régine	Créteil	Educ. musicale
M. PAUCHANT Bernard	Amiens	Lettres
Mme VADIN Annick	Lyon	Lettres
M. THELLIER Didier	Besançon	SVT
M. VINARD Pierre	Versailles	Eco.-gestion
M. GANS Jean-Pascal	Paris	Lettres
Mme BACCHIALONI Marie-France	Polynésie Française	Sc.-physique
M. BEUNARD Patrick	Nantes	EPS
Mme GRARE Christabel	Aix-Marseille	Lettres
M. PILKINGTON Thomas	Dijon	Anglais
M. SORBE Xavier	Bordeaux	Maths
Mme DE OLIVEIRA Christina	Amiens	Portugais

Déclaration des organisations syndicales

Lundi 6 janvier 2003, l'ensemble des organisations syndicales, membres du Conseil d'Orientation des retraites, réunies en intersyndicale, ont défini les principales lignes de force d'une démarche commune, afin d'aborder les négociations à venir, relatives à nos systèmes de retraites.

C'est dans cet état d'esprit qu'elles ont décidé de présenter leurs propositions communes pour consolider les systèmes de retraites des salariés des secteurs publics et privés, face aux évolutions démographiques, à la baisse actuellement programmée du niveau relatif des retraites pour les salariés du secteur privé, afin de redonner confiance aux jeunes générations, dans la pérennité de la retraite par répartition.

Pour cela, les organisations syndicales affirment la nécessité d'une réforme qui ne peut ignorer la question de la répartition des richesses produites. Elles considèrent qu'il est possible, tout en tenant compte des spécificités des différents régimes, de faire converger, sur le moyen et le long terme, les intérêts des salariés des secteurs public et privé, sur un certain nombre d'objectifs :

1. Viser un haut niveau de retraite, en définissant et en garantissant un taux élevé de

remplacement par rapport à l'ensemble de la rémunération ; améliorer les minima des pensions ; garantir le pouvoir d'achat des retraites et leur niveau relatif par rapport aux rémunérations des actifs, ce qui est la clef de voûte du système par répartition.

2. Garantir pour les salariés, le droit à la retraite à 60 ans. La retraite à 60 ans doit demeurer le repère collectif, autour duquel doivent s'articuler les éléments de choix individuels, à introduire ou à améliorer.

3. Donner la priorité aux politiques de l'emploi, permettant aux jeunes d'accéder à un emploi stable, et aux salariés âgés, qui le désirent, de continuer à exercer une activité professionnelle, pour en finir avec l'exclusion par l'âge des jeunes et des plus de 50 ans.

4. Définir des mesures spécifiques en faveur de plusieurs catégories, afin de :

- prendre en compte les travaux pénibles, insalubres, dangereux ou astreignants, afin

de permettre un départ anticipé des salariés concernés ;

- valider certaines périodes d'inactivité forcée, prendre en compte des années d'études, d'apprentissage, des périodes de travail sous contrat (quelle que soit la nature de celui-ci) ou de recherche d'un premier emploi ;

- harmoniser les avantages familiaux et les pensions de réversion ;

- supprimer les inégalités pesant sur les pluri-pensionnés (salariés relevant de plusieurs régimes).

5. Obtenir un droit de départ à taux plein, avant 60 ans, dès 40 ans de cotisations, pour les salariés ayant, aujourd'hui, commencé à travailler très tôt.

6. Réformer le système de compensation entre régimes, afin de le rendre plus transparent et plus solidaire, entraînant la suppression de la surcompensation.

7. Garantir des ressources financières suffisantes et assurer des recettes régulières et identifiées au « fonds de réserve des retraites », permettant à celui-ci de remplir son rôle de lissage à partir de 2020.

Pour les organisations syndicales, la prise en compte de ces principes de base nécessite la mobilisation des tous les salariés et des retraités, à la veille de l'ouverture des discussions sur les retraites.

Il s'agit d'une première expression forte et unitaire.

Les syndicats décident d'organiser une journée nationale de manifestations décentralisées régionales ou départementales le samedi 1^{er} février 2003. ■

Légende à venir Légende à venir Légende à venir Légende à venir.



© DR

A quand la retraite à 60 ans ?

« Faites ce que je dis, pas ce que je fais... », d'après Alain Juppé.

Selon *le Canard enchaîné*, le maire de Bordeaux a été « admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite » de fonctionnaire à 57 ans et demi. Cette demande intervient en pleine négociation sur l'avenir des retraites, avec une volonté très forte du gouvernement de faire travailler les fonctionnaires plus longtemps.

- Alain Juppé, président de l'UMP, est « un retraité prévoyant et heureux » qui a été « admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite », s'amuse *le Canard enchaîné* en citant *le Journal officiel*, en Une du numéro de mercredi. Inspecteur des Finances, né le 15 août 1945, l'ancien Premier ministre est en retraite depuis le 1^{er} jan-

vier 2003, à l'âge de 57 ans et demi, aux termes d'un arrêté du 13 novembre 2002. Selon les calculs du *Canard*, en plus de cette retraite, l'ancien Premier ministre va toucher 5 205,59 euros pour son indemnité de base de député, 1 330,44 euros pour son indemnité de fonction, et 5,592 euros pour ses indemnités de frais de mandat. Cela fait tout de même 12 128,03 euros, soit 80 000 francs environ. Cette somme est plafonnée mais il faut y ajouter son indemnité de fonction de maire de Bordeaux.

« Rien de scandaleux »

Interrogé à l'occasion de ses vœux à la presse, le président du groupe UMP à l'Assemblée

nationale Jacques Barrot a noté qu'il n'y avait là « rien de scandaleux ». « Cela veut dire qu'Alain Juppé se consacre entièrement à ses tâches et qu'il dit au revoir définitivement à la fonction publique », a-t-il observé.

« Ce n'est pas du tout en contradiction avec la volonté de donner en général à tous les Français des règles du jeu à peu près harmonisées quant à leur départ en retraite », a poursuivi M. Barrot en relevant qu'une réforme des retraites donnera lieu à des « ajustements » concernant les départs de la fonction publique. Cependant, tout porte à croire que le gouvernement veut suivre sur ce sujet les patrons, à savoir 40 ans de cotisation pour les fonctionnaires et 42 ans et demi pour les salariés du privé. ■

Direction et fonctionnement de l'école : une déclaration du SNUIPP

« Le ministère avait annoncé l'ouverture de négociations sur la direction d'école dès janvier 2003 ».
Pour l'heure aucun calendrier n'est encore annoncé.

La situation dans les écoles ne saurait durer : directions vacantes, surcharge de travail, dégradation du fonctionnement... Depuis trop d'années, en refusant les moyens aux écoles, les ministres successifs exaspèrent les directeurs et nuisent à la qualité du service public. Au CTPM du 2 décembre 2002, le ministre a déclaré qu'il y aura éventuellement la mise en réseau d'écoles « dans certains cas, dans certaines zones rurales

en particulier » en précisant : « leur transformation en EPLE ne me paraît pas une bonne chose ». Le SNUipp réaffirme son opposition aux mauvaises réponses, statut hiérarchique ou regroupements d'écoles généralisés. Les besoins en termes de décharge, de compensation financière, de moyens matériels, d'aide et de formation sont connus. Le SNUipp renouvelle son exigence de temps de concertation pour le tra-

vail en équipe et de meilleure reconnaissance du rôle du conseil des maîtres. La réponse à ces revendications ne saurait être différée. Le SNUipp demande l'organisation dans les plus brefs délais d'une rencontre pour que le ministère présente ses propositions.

Par ailleurs, le SNUipp poursuit une réflexion sur le fonctionnement de l'école et l'exercice de la fonction de direction. » ■

ACTUALITÉ SYNDICALE

Des changements à la DPATE

Directrice : Marie-France Moraux

Adjoints à la directrice : Jean-François Cuisinier, Chantal Pélissier.

Chargés de mission : - Michel Damon

- Laurent Gérin

- Michel Renaud

- Bernadette Schmidt-Burn

Sous-direction des études, de la réglementation et de l'action sanitaire et sociale : Sylvain Merlen

Chargés de mission : - Michel Augris,

- Françoise Bourras

• *Bureau des études statutaires et de la réglementation (DPATE A1) :*

Fabienne Thibau-Lévêque

• *Bureau des études et prévisions d'effectifs (DPATE A2) :* Pascal Roinel

• *Bureau de l'action sanitaire et sociale (DPATE A3) :* Didier Lozé

Sous-direction des personnels d'encadrement :

Evelyne Liouville

• *Bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire*

(DPATE B1) : Geneviève Doumenc

• *Bureau des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des*

inspecteurs de l'Education nationale (DPATE B2) : Valérie Liger-Belair

• *Bureau des personnels de direction des lycées et collèges (DPATE B3) :* Martine Burdin

Sous-direction des personnels administratifs, ouvriers et techniques,

sociaux et de santé : Danielle Saillant

Adjoint : N...

• *Bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels*

sociaux et de santé (DPATE C1) : Cécile Bouvier

• *Bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs de recherche et de*

formation (DPATE C2) : Michèle Luneau

• *Bureau des personnels des bibliothèques et des musées (DPATE C3) :* Marie-Paule Guyetant

• *Bureau des concours (DPATE C4) :* Jean-François Saliba

Sous-direction de la formation des personnels :

Armelle Moreau

Adjoint : Jean Lecoin

• *Bureau des formations statutaires des personnels d'encadrement (DPATE D1) :*

Francisco Pernias

• *Bureau de la formation continue des personnels d'encadrement et des personnels*

administratifs, techniques, ouvriers

et de service et ingénieurs, techniques, administratifs de recherche et de formation

(DPATE D2) : N...

• *Bureau de la logistique et de l'organisation des stages (DPATE D3) :* Nathalie Depardieu

Tous capables... pas de critères qualitatifs

**Préparation des opérations
du mouvement des Inspecteurs
de l'Education nationale :
réaction vigoureuse aux tentatives
réitérées, vouloir introduire
des critères qualitatifs
d'attribution des postes.**

« La rédaction de ce projet de note de service appelle de la part de notre organisation syndicale les remarques suivantes déjà formulées, notamment en CAPN.

Ainsi, l'évocation de critères qualitatifs introduite depuis 1999 dans l'examen de toute demande de mutation nous apparaît comme une mention inutile, non prévue par le statut des IEN et contrevenant au droit de tout fonctionnaire à formuler une demande de mutation et à voir examiner celle-ci en dehors de tout avis.

De plus, nous considérons qu'il y a automatiquement « adéquation » aux postes demandés lorsque ceux-ci relèvent de la spécialité ou discipline de recrutement de l'IEN demandeur.

Pour ce qui est des changements de spécialité ou de discipline, nous rappelons notre demande qu'une véritable procédure soit mise en place préalablement au mouvement et distinctement de celui-ci, pour enregistrer les volontés de changement de spécialité, assurer les compléments de formation nécessaires et confier à l'Inspection générale de la spécialité ou discipline d'accueil la validation de cette « reconversion ». »

Catherine LECOINTE,
Secrétaire Générale du SNIP-fsu

Résultats des élections CAPN-IA-IPR

COMMENTAIRE

La liste d'union présentée par notre syndicat a progressé de 6 voix.

Sont élus pour la liste d'union SNIPRIA-SNPI-fsu :

- Robert Prospérini, titulaire SNIPRIA.
- Françoise Boissou, suppléante SNPI-fsu.

	1996			1999			2002		
	Inscrits			Inscrits			Inscrits		
Inscrits	1 011			1 076			1 096		
Votants	788	77,94 %		840	78,07 %		851	78,07 %	
Blancs ou nuls	43	4,25 %	Elus	43	4,00 %	Elus	34	3,12 %	Elus
Exprimés	745	73,69 %		797	74,07 %		817	74,95 %	
Liste SNIPRIA SNPI-fsu	200	26,85 %	1 élu	157	19,70 %	1 élu	163	19,95 %	
Liste SNIA-IPR (ex-SANIPR) Avec SNIA et SNCTA en 1996 et en 1999	545	73,15 %	3 élus	523	65,62 %	4 élus	436	53,36 %	1 élu
Liste SNIA-CR	-	-	-	-	-	-	163	19,95 %	1 élu
Liste FEN	-	-	-	81	10,16 %	0	55	6,73 %	0
Liste CFDT	-	-	-	36	4,52 %	0	-	-	-

Profession de foi SNPI-fsu et SNIPRIA

**7 janvier 2002 : un énième décret porte modification
du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 sur les corps d'inspection.
Encore une occasion manquée de faire évoluer vraiment le statut des IA-IPR !**

Nous ne pouvons en rester à quelques « mesurées » qui sont loin de répondre aux attentes des inspecteurs.

Quelles sont les bases de revendication du SNPI-fsu pour une septième modification du statut ?

Le SNPI-fsu et son partenaire, le SNIPRIA, ne peuvent accepter de laisser en l'état les injustices non réglées voire augmentées par le ministère. Nous devons obtenir de substituer à la logique de division la logique de travail en équipe. Pour cela, nous exigeons :

- la hors-échelle C pour les IA-IPR ;
- des modalités d'accès à la hors classe claires, vérifiables par les représentants des personnels et non fluctuantes d'une année sur l'autre au gré d'une direction ministérielle ;

- le même pyramidage que pour les IEN pour l'accès à la hors-classe (40 %) ;

- le bénéfice des modifications statutaires pour les IA-IPR retraités.

Pourquoi certains restent-ils si longtemps dans l'attente de la hors-classe ?

Curieux tableau d'avancement que ceux, à géométrie variable, où certains n'avancent jamais, où d'autres sont promouvables une année mais pas la suivante et où des fonctionnaires risquent d'être longtemps moins bien payés que s'ils n'avaient pas passé de concours.

La raison majeure qui entraîne cette mauvaise gestion d'un corps de fonctionnaires de la fonction publique d'État réside dans la confusion entretenue par la DPATE entre flux et

stock, qui lui fait gérer le tableau d'avancement comme une liste d'aptitude.

La hors-classe n'est pas un état mais une poursuite normale de carrière dans le corps.

La correction de cette pratique appelle deux exigences :

- celle d'un tableau national ;
- celle de critères quantitatifs vérifiables par les représentants des personnels et explicables aux inspecteurs.

Battons-nous pour que la prochaine modification du décret de 1990 soit enfin la bonne. ■

Françoise BOISSOU

*Commissaire paritaire à la CAPN des IA-IPR
pour la liste d'union SNPI-fsu / SNIPRIA
Paris, le 10 novembre 2002.*

COMMISSION PARITAIRE DES IA-IPR

Le paritarisme, un enjeu démocratique

1999 : 78,07% de votants aux élections pour le renouvellement de la CAPN des IA-IPR. Au regard de bien des élections locales ou nationales, ce chiffre extrêmement positif est propre à faire des envieux.

Les IA-IPR sont conscients qu'au sein des commissions paritaires, au-delà des promotions, des mutations, de la gestion des cas individuels, se joue bien autre chose : le refus de l'autoritarisme et de l'arbitraire, le respect des individus, de leur diversité, de leurs opinions, de leurs choix de vie, en un mot la démocratie.

Vos représentants en commission paritaire ne défendent pas un inspecteur aux dépens d'un autre : ils défendent les droits d'un individu dans le cadre de règles communes, connues de tous et admises par tous.

Pourquoi notre demande récurrente de barème concernant l'accès à la hors-classe semble-t-elle si incongrue à la direction ministérielle qui gère nos carrières ?

Rien ne saurait être plus préjudiciable à une bonne gestion des ressources humaines que l'absence de clarté qu'introduit le concept de « mérite ».

Quel intérêt peut représenter pour le service public d'éducation la mise en concurrence de ses personnels ?

Dans bien des secteurs d'activité, on est revenu depuis longtemps de ces pratiques managériales néfastes si peu propices au travail collectif et à la création de synergies fécondes.

Le SNPI-fsu veut défendre la promotion collective des IA-IPR au sein d'un système éducatif moderne et exigeant. ■

Catherine LECOINTE
Secrétaire générale

SNPI, syndicat de la FSU

Au sein des instances communes à tous les syndicats, les inspecteurs du SNPI côtoient les représentants des enseignants du 1^{er} et du 2^{ème} degré, du supérieur, des ATOSS, des infirmières, des assistantes sociales de l'EN, des CPE, des COP, nos partenaires de l'enseignement agricole public, de la protection judiciaire de la jeunesse et peut-être bientôt les chefs d'établissement qui frappent à la porte.

Cette proximité nous permet d'être en phase avec les personnels avec lesquels nous travaillons et partageons nos valeurs essentielles.

Nos prises de position sont nourries des échanges réguliers au sein des nombreux groupes de travail transversaux de la FSU. Ce travail en commun renforce, si cela était encore nécessaire, notre conviction que le système éducatif a besoin de tous ses personnels et pas seulement d'enseignants ! Que peut gagner le service public à opposer les catégories de personnels entre elles ? Et de quel côté sont les inspecteurs ? Enseignants ou administratifs ?

A l'heure où s'annonce la nouvelle phase de la décentralisation, le risque est grand d'une dislocation de l'Education nationale.

Battons-nous dans le cadre fédéral pour éviter les divisions stériles et inopportunes.

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Mél : Tél :

Grade : Spécialité : Échelon : Indice :

Adresse professionnelle :

.....

.....

..... Tél :

J'adhère au SNPI-*fsu* et règle ma cotisation syndicale pour 2002/2003 (1)

Je paie en 1 fois un montant de€ (chèque joint) (1)

Je choisis le paiement fractionné en 3 versements de€ (1)

Je choisis le prélèvement automatique en 6 prélèvements successifs de€ (1)

A : le

SIGNATURE :

Indices nouveaux	Cotisation Euros
491	106
549	114
581	121
618	129
630	137
657	137
679	144
710	152
733	160
782	167
820	175
HEA	182
HEB	190
Stagiaires	76
Chargés de mission	76
CFA et retraités	91
(dont FGR)	

(1) Chèque(s) à libeller à l'ordre de SNPI-*fsu* et à adresser avec ce bulletin au trésorier national

SNPI-*fsu*, 3/5, rue de Metz, 75010 PARIS. ou au trésorier académique.

(2) Compléter le bordereau d'autorisation de prélèvement, joindre un RIB, et adresser au trésorier national

SNPI-*fsu*, 3/5, rue de Metz, 75010 PARIS. ou au trésorier académique.

(*) J'accepte de fournir au SNPI-*fsu* les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Ces conditions sont révocables par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant directement au SNPI-*fsu*.

(2) AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement, teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
470135

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER			
Nom, Prénom			
Adresse			
Code postal [] [] [] [] [] Ville			
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER			
Etablis.	Code guichet	N° compte	Clé RIB
Date :		Signature :	

ORGANISME CRÉANCIER
SNPI- <i>fsu</i> 13-5, rue de Metz, 75010 Paris
NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER
.....
Code postal [] [] [] [] [] Ville
Prrière de compléter cette autorisation et de joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de Caisse d'épargne. Ne pas omettre la date et la signature.